



CHSCT DE HAUTE-GARONNE

COMPTE-RENDU de la séance du 5 JUILLET 2022

A l'ouverture de la séance à 9 heures, les élu-es de Solidaires Finances ont donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Tout laisse désormais présager que la guerre en Ukraine sera un conflit long et terriblement meurtrier, rien ne permet en effet actuellement d'entrevoir la moindre issue à court ou moyen terme. Le bilan humain s'alourdit quotidiennement, certaines régions sont totalement dévastées et les conséquences politiques et économiques du conflit alimentent une instabilité à l'échelle internationale.

Partout l'inflation atteint des niveaux préoccupants et le coût des matières premières comme des produits de première nécessité explose. En France, la question du pouvoir d'achat s'est ainsi imposée durant les dernières campagnes électorales comme la préoccupation numéro une de la population. Les près de 10 millions de nos concitoyens, vivant déjà sous le seuil de pauvreté, vont être aux premières loges pour prendre de plein fouet les conséquences de cette déflagration planétaire.

Après le deuxième tour des élections législatives marquées par un taux d'abstention record et l'expression d'un rejet de la politique d'un Président qui sera désormais privé de toute majorité absolue, les mêmes attentes demeurent et les tensions sont aujourd'hui exacerbées.

Le nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, M. Guerini, a assuré que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires s'inscrivait dans le cadre d'une volonté de redonner du pouvoir d'achat aux Français. Toutefois, le taux de revalorisation accordé de seulement 3,5 %, n'est pas à la hauteur du niveau de l'inflation que nous connaissons actuellement.

Nous pouvions même légitimement penser à la lecture des déclarations de sa prédécesseure Mme de Montchalin, qu'aucun rattrapage ne sera à l'ordre du jour alors même que notre point d'indice est gelé depuis 2010. Il est parfois pénible d'avoir raison.

Première provocation dans les annonces du nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques qui a récemment affirmé concernant le dégel du point d'indice « c'est un geste de reconnaissance du travail évidemment ». Rappelons que la revalorisation du point d'indice n'obéit nullement à une logique de « reconnaissance ». Il s'agit d'un mécanisme permettant d'éviter la paupérisation des fonctionnaires prévu pour faire en sorte que leur rémunération suive l'évolution de la « hausse de prix ». Loin d'être une récompense, c'est un dû dont nous sommes toutes et tous spoliées

depuis le début des années 2000, avec des pertes de pouvoir d'achat de plus de 20 %. Le politologue et chroniqueur Clément Viktorovitch a d'ailleurs le 6 juin dernier tenu à recentrer le débat en ce sens en affirmant : « Il y a donc un certain cynisme à entendre Stanislas Guerini nous dire que le dégel du point d'indice serait une "reconnaissance du travail fourni par les fonctionnaires" Non, ce n'est pas un cadeau de la part du gouvernement, c'est un dû pour compenser l'érosion de leur pouvoir d'achat, du fait des décisions prises, notamment, par ce même gouvernement ».

Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter des orientations d'un Ministre qui tend donc à ne légitimer le dégel que par le niveau exceptionnel de l'inflation et à présenter le mécanisme comme un cadeau de l'exécutif alors qu'il est bel et bien un dû.

Pour Solidaires Finances Publiques, afin de palier la profonde dégradation de notre pouvoir d'achat, il est désormais urgent de revendiquer l'attribution de 85 points d'indice supplémentaires pour toutes et tous, soit environ 400 € supplémentaires par mois, l'attribution de 20 points d'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) soit environ 90 euros de plus par mois et la revalorisation à 200 euros mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), soit une majoration d'environ 90 € par mois.

Les interventions de M. Guerini ne sont toutefois pas les seules à nourrir nos inquiétudes, l'intervention télévisée le 22 juin dernier d'un Président de la République largement mis en difficulté aux législatives, a de quoi heurter. Jusqu'où le chef de l'État sera-t'il prêt à aller dans sa quête de « majorité d'action » avec l'extrême droite ? Lors de sa première candidature à l'Élysée, le candidat Macron se prétendait être « le meilleur rempart contre l'extrême-droite ».

Le second tour de scrutin des Législatives du 19 juin dernier a démontré l'ampleur de son échec : après un mandat de 5 ans, la politique qu'il a menée a conduit à l'aggravation de « fractures » (qu'il n'a pu que reconnaître) et qui ont alimenté les scores du Rassemblement National.

Avec 89 députés à l'Assemblée, l'extrême-droite Lepeniste fait plus que décupler ses résultats précédents et obtient même pour la première fois des postes de vice-présidents, avec la complicité des partis de la majorité présidentielle et leurs affidés.

Solidaires Finances Publiques tient à cette occasion à rappeler son opposition fondamentale aux valeurs que véhicule l'extrême droite et s'alarme du danger de « normalisation » d'un parti tel que le Rassemblement National.

Au sein de la DGFIP et pour rester dans le registre de ce qui nous irrite : nous avons eu l'occasion dans notre liminaire d'un précédent CTL de dénoncer le vaste « remue-ménages » auquel notre Directeur Général « convie » les collègues. Nous avons dénoncé une nouvelle entreprise d'instrumentalisation et de transfiguration d'une démarche abusivement présentée comme participative. Le cynisme d'un dispositif visant à demander aux agent-es d'être les artisans - tout autant que la caution morale - du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) porteur de leur propre destruction (et parallèlement de celle du service public qu'ils et elles s'attachent à rendre à l'usager-e) flirte avec l'indécence.

Les premiers retours de cette « réflexion spontanée » (comprenez l'absence de préparation qui permettrait un travail véritablement objectif et critique) de même que les remontées des modalités variables de « désignations des volontaires » n'ont à ce stade fait que consolider nos inquiétudes.

Poursuivons avec l'indécence dans laquelle notre Directeur Général se complaît manifestement : si nous avons bien compris que ce « remue-ménages » fournirait à M. Fournel une occasion de parler au nom des agent-es c'est aussi parce qu'il s'autorise déjà à transfigurer le message que porte Solidaires Finances Publiques et avec lui d'autres organisations syndicales.

Nous ne pouvons en effet que nous offusquer de lire dans le tout dernier rapport d'activité 2021, sous la plume de notre DG que « les organisations syndicales avec qui j'échange régulièrement jouent un rôle majeur dans cette conduite du changement »... Quand on sait quelles sont les orientations insufflées par notre Directeur Général (qui rappelons-le a auparavant été le fossoyeur de l'administration des Douanes) nous réfutons toute qualification d'acteur de ce type de changements.

Toujours à grand renfort de communication, notre administration se félicite de la Convention judiciaire d'intérêt public (CIJIP) signée entre le parquet national financier (PNF) et le groupe Mac Donald's, ce dernier [acceptant] de payer les rehaussements d'impôt sur les sociétés à hauteur de 737 millions et une amende d'intérêt public de 508 millions d'euros ». Nous ne pouvons que nous réjouir de cette amende record infligée à Mac Donald's. Cependant, cette amende est loin d'être suffisante au vu des enjeux du contrôle fiscal et en dit long sur l'opacité des politiques de prix de transfert.

En effet, en concluant un accord avec Bercy et en acceptant de payer une amende d'intérêt public, Mac Donald's évite

toute poursuite pénale pour fraude fiscale en France et s'offre la sécurité juridique dans sa pratique des prix de transfert à venir !

Au-delà de cette affaire, il convient de s'interroger sur les choix opérés en matière de contrôle fiscal et en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Ramené au montant colossal des 80 à 100 milliards d'euros de fraude fiscale estimés en chaque année en France, les moyens humains, techniques et juridiques alloués à l'Administration Fiscale sont-ils suffisants ?

La volonté politique de privilégier l'accompagnement et la sécurité juridiques de l'entreprise, au détriment d'une action de contrôle fiscal renforcée, doit poser question.

A la DGDDI, chaque jour apporte son lot de nouveautés dans le projet destructeur du transfert des missions fiscales à la DGFIP. Un mois et demi après la signature de l'accord d'accompagnement du transfert/abandon des missions fiscales (TMF), la DG a réuni les syndicats en Comité technique de réseau (CTR)... pour un pré-impact du transfert en 2023-2024. Le transfert du recouvrement des Contributions indirectes (CI) est à l'ordre du jour, démentant les engagements oraux antérieurs de la DG ! Sur le fond, ce CTR semble donc bien s'inscrire dans la continuité de ce que nous avons connu avant la longue rupture du dialogue social: fragilisation des missions de l'État et perspectives floues pour les agents qui le servent. La non-signature de l'accord par Solidaires est une nouvelle fois justifiée.

En parallèle les services de terrains reçoivent des visites de représentants de la DG pour leur expliquer que tout va bien, le transfert suit son cours ; il faut savoir prendre son temps, organiser un transfert loyal et en bonne intelligence, alors que sur le plan des ressources humaines, le flou est toujours de mise : le retard pris dans le transfert aggrave encore un peu plus l'incertitude des agents concernés sur leur avenir. L'accompagnement individuel est un leurre sans perspective « métier » .

De même, ce transfert/abandon de 95 % des ressources collectées par la douane (passant de 81 Mds € à 4,6 Mds €) est inconséquent pour le budget de l'État et des Collectivités, où la DGFIP ne veut ni ne peut intégrer de nouvelles missions.

Au final, quelle que soit l'administration concernée et à grand renfort d'éléments de langage peu subtils et une dose de flatteries individualistes, il s'agit de demander aux agents de scier la branche sur laquelle ils sont assis.

Pour Solidaires Finances, il faut réhabiliter les principes fondamentaux du service public et de ses agentes et agents. Servir l'intérêt général en toute neutralité et indépendance, être accessible, assurer un service continu sans discrimination, tels sont les grands principes du service public à défendre ...

Ces principes peuvent permettre de faire face aux enjeux (sociaux, environnementaux, économiques) et de dépasser la logique marchande et financière qui ne cesse de s'étendre.

De manière générale, ceci suppose notamment :

- des missions qui restent du ressort de l'État, assurées par des administrations techniciennes,*
- des moyens adaptés aux enjeux, alors que la charge et la complexité du travail ont augmenté,*
- des personnels statutaires formés, bénéficiant de droits (affectation, etc) et exerçant leur mission dans un dispositif « encadré » qui soit une garantie pour eux et les usagers,*
- une présence territoriale harmonieuse et pérenne.*
- une hausse des rémunérations*

Nous allons oublier la situation sanitaire. Que dire de plus que ce que nous disions il y a un an, 6 mois , 1 mois. La vie électorale supprime les règles sanitaires, mais le virus lui continue de muter et revient dans notre vie quotidienne.

Il faut, et nous savons que c'est pénible, remettre en place les règles sanitaires les plus élémentaires. Oui, le port du masque dans les espaces communs doit redevenir une réalité, oui la désinfection des mains doit être une préoccupation. Nous ne donnons pas de leçon de morale, nous ne faisons qu'un constat alarmant, nous sommes à plus de 140 000 contaminations par jour.

Ce dernier point nous permet de rebondir sur l'ordre du jour de notre présente séance.

Qu'avons-nous tirés de cette crise sanitaire ? La question se pose !! « Rien », semble être la réponse, si l'on analyse en détails les plans des futurs locaux de la Cité administrative et la réduction de l'espace de travail des agents. Mais nous y reviendrons plus longuement tout à l'heure.

*Que dire des autres point, quand pour certains d'entre-eux, nous n'avons aucun document de travail.
Par contre nous sentons venir une odeur agréable quand nous aborderons le point du budget, le « gâteau » existe encore, il ne faut pas en perdre une miette ... ».*

❑ **Actualités sanitaires**

DRDDI : il y a actuellement 2 à 3 cas par jour de cas Covid, recommandation a été faite en faveur des gestes barrière et du port du masque. Le repas de la Direction régionale a été annulé, les « pots » de départ doivent être faits à l'extérieur des locaux.

DRFiP 31 : 112 cas en avril , 19 en mai, 70 en juin dont 25 cas la semaine du 24 juin

DIRCOFI : 1 cas par jour actuellement, diffusion des consignes du Secrétariat général, un stock de masques est disponible à la demande

DNSCE : reprise de la contamination avec 1 cas positifs par jour et de nombreux cas contacts. Rappel du port du masque dans les véhicules de service et conseillé dans les transports

ENFiP : légère recrudescence, avec un cluster de 7 cas la semaine dernière dans une formation de cours de carrière

INSEE : pas d'augmentation marquée, du matériel de protection est disponible

Le médecin de prévention précise que le taux d'incidence national est de 848 (il est plus élevé dans la plupart des départements de l'Occitanie) le taux de « R » est de 1,49 (100 personnes porteuses du virus contaminent 149 personnes), le virus est de plus en plus contagieux ; il faut avoir une vigilance envers les plus vulnérables que ce soit au bureau ou dans le cercle familial. Heureusement il y a peu de cas graves, peu d'hospitalisations, c'est un des effets de la vaccination large en France.

Pour Solidaires Finances il faut remettre en place une politique d'information dans les services pour souligner les risques et la nécessité de se protéger, en faveur des agents.

❑ **DRFiP 31 : mise en place des accueils de proximité et travaux sur les accueils**

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : ce service doit fermer au plus tard en janvier 2023 avec mise en place d'un accueil de proximité dans les locaux de l'ancien Tribunal ; ces locaux font l'objet d'une remise en état, il y aura la présence d'un agent du site de Rangueil à compter de septembre 2022.

BLAGNAC : système testé relié au service de sécurité et sonnette

FRONTON : un rapatriement de l'accueil à la Mairie est prévu (actuellement le service est à la Maison des vins)

NAILLOUX et MONTASTRUC : fourniture de téléphones filaires par les mairies, la 4G ne fonctionnant pas (difficultés liées à l'accès au réseau).

CAZERES : l'agent bénéficie de l'habilitation 2 et des assouplissements limités en nombre sont prévus en matière d'accès à Adonis national

Un nouveau marché est en cours pour les cartouches d'encre, les imprimantes étant très consommatrices.

BALMA : le fléchage au sol n'est pas reconnu par les usagers, des panneaux pourraient être mis en place dans la cadre d'un nouveau dispositif de signalétique

La Direction a indiqué en séance que le questionnaire de satisfaction mis en place sur trois sites (environ 30 retours) montre que 67 % des usagers sont très satisfaits et 33 % satisfaits de ces accueils de proximité. Sur les horaires, la situation géographique, l'attente etc ... les appréciations sont très majoritairement satisfaisantes.

Des ateliers ont eu lieu en juin sur les accueils (et ceux de proximité), un groupe de travail est prévu le 22 septembre.

Pour répondre à notre intervention sur ce point, l'Inspecteur chargé de la santé et de la sécurité au travail (ISST) indique que tous les agents des accueils de proximité doivent être formés à la sécurité routière (c'est une demande récurrente des DUERP) et à la prévention des risques, il s'agit d'une obligation de l'employeur qui est juridiquement responsable.

☐ DRFiP : convention avec la Maison de la Psychologie

La Direction envisage la signature d'une convention de prestation de service pour la gestion de crise et la prise en charge post-traumatique (groupes de parole et ateliers-cadres), au bénéfice de ses agents, avec la Maison de la Psychologie située 29 bd Lazare Carnot à Toulouse.

La responsable du pôle de Toulouse de la Maison de la Psychologie (association loi 1901) est intervenue en séance. Elle rappelle que le titre de psychologue est unique et protégé depuis 30 ans. L'accès est possible pour tous, patients et professionnels.

Partant des constats qui nuisent à la psychologie en France, notamment la confusion sur le terme de « psy », la mission consiste à une orientation vers un professionnel reconnu.

Elle a pour objectif de participer à l'information et la formation autour de la psychologie : permanences, groupes d'échanges de pratique, ateliers de sensibilisation, formations, conférences, forums, articles.

Egalement de mutualiser les compétences et les biens : création de pôles d'intervention spécialisés (La Poste, CHU), gestion de locaux communs et de partenariat.

La structure est composée de 5 psychologues pour prendre en charge les patients.

Le sujet à l'ordre du jour concerne une demande d'expérimentation par la DRFiP, pendant un an, sur 4 axes :

- accompagner les agents qui ont été agressés
- accompagnement de l'équipe dans laquelle exerce l'agent agressé
- accompagner les chefs de service sur des cas sensibles
- tenue de groupes de travail sur les « cas marquants »

☐ DRFiP : point sur le chantier de la nouvelle Cité administrative de Toulouse

Pour le représentant de la Direction immobilière de l'État (DIE), la démarche s'inscrit dans un grand plan d'investissement (Bop 148) doté de 1 milliard €, concernant 39 opérations sélectionnées par un Comité interministériel répondant à certains marqueurs (développement durable, économies d'énergie, intensification de la végétation, etc ...), Toulouse étant l'un des plus importants projets.

Le site Le Maresquier est un ancien site industriel avec un bâtiment qui a un siècle avec des extensions plus récentes, pour regrouper 1600 agents de 12 entités administratives sur 17000 m² de surface utile brute, y compris un restaurant administratif et une crèche.

L'accueil du public sera particulièrement étudié dans la partie sud historique avec orientation vers le comptoir d'accueil, avec plusieurs accès mais aussi une dimension sécuritaire. Les spécificités des différents services sera également pris en compte.

Ce qui est attendu du projet : respect du cachet « arts déco » du bâtiment d'origine avec des travaux suivis par l'Architecte des bâtiments de France, complété par une construction nouvelle pour moitié de la surface : 2 nouveaux pavillons. Il n'y aura en revanche aucune place de stationnement pour les voitures, mais 250 places de vélos et 50 places de motos, à confirmer par le plan mobilité. Pour la chaleur, seul un système de « rafraîchissement » d'air est prévu (pas de climatisation). Pour le RIA les actuels gestionnaires du site de la Cité (structure associative) seront associés.

Sur 3 ha, 2 ha seront non construits et végétalisés. Le quartier Guillaumin qui jouxte l'opération est en chantier et prévoit l'installation de 5000 habitants avec commerces d'ici 2025.

La DRFiP occupera la partie historique rénovée pour 2 750 m² de bureaux et 350 m² de zone d'accueil. Il y aura plus de postes de travail que d'agents pour tenir compte du recrutement à venir de contractuels ou d'apprentis, ainsi que des locaux d'archives.

Des salles de formations et de réunions dédiées sont en outre prévues, plus l'installation des médecins de prévention et assistantes sociales dans une aile spécifique ; celles-ci attirent cependant l'attention sur l'absence de places de stationnement pour les visites médicales ainsi que d'une manière plus générale sur le problème d'accès pour certains agents à leur poste de travail, depuis l'extérieur ou en intérieur, agents que l'on oblige par ailleurs à rester de plus en plus longtemps en activité au regard des diverses mesures de recul de l'âge de départ à la retraite.

Au niveau du calendrier, il y a eu des recours qui ont été déposés auprès du TA et dès lors 4 ou 5 mois de retard ont été enregistrés, la phase actuelle est celle de la conception. Le démarrage des travaux est prévu début 2023 pour 18 mois, avec déménagement à la rentrée 2024 (date limite : 31.12.2024).

Pour Solidaires Finances le ratio « poste de travail par agent » est de moins de 6 m². Mais les papiers existent encore, certains services ont une obligation longue de conservation (Domaines etc.), il faut donc des armoires et aussi de la place pour le matériel informatique, cela va rendre la surface par agent très exiguë.

Solidaires Finances conteste vigoureusement l'approche de la DIE sur ce dossier, sur bien des points, à commencer par la surface disponible par agent, dans une situation où le zéro papier n'est pas encore d'actualité à la DGFIP. Il faut garantir des conditions d'exercice décentes aux agents. Le DRFiP ne doit pas subir les décisions du Préfet, il doit être force de proposition et faire œuvre de volontarisme pour défendre les conditions de travail futures de ses agents.

Compte tenu de l'importance du sujet, la tenue d'un CHSCT spécial, dédié uniquement à la nouvelle Cité administrative, a été demandé par les organisations syndicales et obtenu.



❑ DRFiP : demande d'enquête administrative au SPF Toulouse

Ce point sera évoqué lors de la séance de fin septembre, le CHST émet un vœu unanime sur le principe d'une l'enquête CHSCT à réaliser après la diffusion de l'enquête administrative.

□ DRDDI : présentation du plan d'actions interrégional EAS/OAF (empêchements à l'action du service/opposition à fonctions)

A partir du constat que 27 % des oppositions à fonction ayant eu lieu en 2021 au plan national concernent la DI d'Occitanie, soit dans l'ordre d'importance : Brigade de Perpignan, DR Toulouse (Brigades d'Ax-les-Thermes, Frouzins et Millau), et dans une moindre mesure DR Montpellier, un plan d'actions pluri-annuel a été initié pour les risques induits par ce phénomène inquiétant.

Le calendrier mis en place a été le suivant :

- tenue de groupes de parole libres en septembre 2021
- restitution aux organisations syndicales en octobre 2021
- groupe de parole sur opposition à fonctions dans le secteur de la viticulture et des contributions indirectes (CI) en novembre 2021
- analyse des travaux de novembre 2021 à avril 2022
- puis enfin le 18.05.2022 présentation d'un plan d'action aux organisations syndicales qui concerne la branche surveillance mais aussi la viticulture-CI (avec une opposition à fonction spécifique). A l'étude également un plan pour le pôle de dédouanement.

Ce plan d'actions, constitué par un document de 16 pages, a pour objectif de renforcer la prévention des risques liés à la multiplication des oppositions à fonctions (OAF) et autres empêchements à l'action du service (EAS), notamment les poursuites suite à passage de vive force. Il se décline en 4 parties :

- l'anticipation et la prévention des OAF ;
- la limitation des risques durant la commission de l'OAF ;
- les suites de l'OAF ;
- le soutien des agents.

□ DRDDI : présentation du projet d'agrandissement du Centre d'expertise de Blagnac/ « projet DHL » - demande de cofinancement

Le centre d'expertise de Blagnac, spécialisé pour le traitement des opérations liées à l'aéronautique, à l'aéropastiale et à l'armement, connaît une activité croissante en raison notamment du Brexit, du transfert de la mission dédouanement du bureau de Portet vers le Bureau de Blagnac, et de l'augmentation des flux de frêt express.

Dans ce cadre, une autorisation a été donnée par la DGDDI de prendre à bail les anciens locaux de DHL situés au 2ème étage du bâtiment 29, afin d'y mener des travaux pour permettre :

- la création d'un local social de grande dimension (50 m²) car il existe un éloignement des commerces pour se restaurer
- la création d'une salle de formation équipée de 50 m²
- la création d'une salle d'archives de 17m², le service devant conserver ses documents papier 10 ans
- la création d'un local syndical de 35 m² pour mise en conformité avec les obligations réglementaires

Suite à une visite sur place de l'ISST et de l'assistant de prévention, il a été préconisé l'ajout d'une centrale de traitement de l'air pour l'aération et l'assainissement de la salle de formation afin d'augmenter sa capacité, ainsi que l'ajout de certaines cloisons.

Le projet initial à financer s'élevait à 107 000 € au total, il est demandé une enveloppe de 25 000 € au CHSCT, dans le cadre d'un co-financement.

Les organisations syndicales unanimes ont refusé le principe de ce co-financement, au regard d'abord de la nature des dépenses qui ne relèvent pour l'essentiel pas du Comité mais aussi du peu de bonne volonté de la Direction interrégionale d'être constructive et d'apporter réponses en terme de financements aux demandes des élus du Personnel ces dernières années, alors que sur les cinq dernières le CHSCT 31 a financé pour 125 000 € d'équipements divers en sa faveur .

Le Président (qui est le Directeur des Douanes de Midi-Pyrénées) se donne le temps d'étudier le dossier d'ici à la rentrée et verra s'il passe outre ce refus pour accorder tout de même ce co-financement à la Direction interrégionale des Douanes de Montpellier.

□ Budget 2022

Le budget global s'élève à 338 651 € (soit 123 € par agents et pour 2929 agents). Le solde budgétaire à engager à la date de la séance, compte tenu de l'encours de dépenses votées depuis le 1^{er} janvier, s'élève à 92 800 €.

Les dépenses suivantes ont été adoptées en séance :

type de risque	DIRECTION	ACTIONS	FOURNISSEUR	PRIX TTC	AVIS CHST
7	DNSCE	FORMATION SSI cette formation concernera 23 personnes (22 agents de la brigade + 1 agent du LIMA (maintenance)	SIEMENS	2 080,80 €	POUR
7	DRFIP	REPOUSSE CHIENS_40 Il s'agit d'une demande d'équipement faite dans le cadre du PAP, suite au groupe de travail, pour les agents travaillant en extérieur (huissiers, géomètres, brigades). Il s'agit d'une entreprise Toulousaine. Les piles seront financées par la direction.	ECLATS	1 094,34 €	POUR
7	DRFIP	FONTAINE A EAU SIP de BALMA	SIRIUS AXO	630,00 €	POUR
6	DRFIP	FONTAINE A EAU PLACE OCCITANE 5ème étage	SIRIUS AXO	630,00 €	POUR
7	DRFIP	DEFIBRILLATEUR local des médecins Balma	SCHILLER	1 276,80 €	POUR
7	DIRCOFI	LAMPADAIRES (6)	UGAP	3 426,07 €	POUR
3	DIRCOFI	VETEMENTS TECHNIQUES (agent technique)	UGAP	264,46 €	POUR
6	DIRCOFI	FONTAINE A EAU	AQUA FONTAINE	480,00 €	POUR
2	ENFIP	DIAGNOSTIC DES ARBRES montrant des signes de faiblesse	SERPE	6 600,00 €	POUR
	DRRDI	AX équipement de montage, remise à niveau pour les nouveaux	LE VIEUX CAMPEUR	5 638,50 €	POUR
	DRFIP	Chariot		443,70 €	POUR
7	DNSCE	FAUTEUILS_10	UGAP	5 889,24 €	POUR
TOTAL				28453,91	

montant disponible 92800,29
solde 64346,38

❑ Questions diverses

- Relogement de la BSE de TARBES (DRDDI) : son principe est acté par la Direction interrégionale
L'administration a apporté ses réponses suite à la visite du CHSCT, sur le site occupé actuellement à l'Aéroport TARBES LOURDES PYRENEES
- A la demande de Solidaires Finances :
 - demande de stores sécuritaire sur SAINT-ALBAN en cofinancement avec la Mairie. Il est souhaitable également de changer la porte d'entrée du Personnel
 - Absence de vigiles sur les sites cet été ? Seul 2 sites auront des vigiles : Mirail et Cité (jusqu'au 13 Août uniquement sur ce dernier site) ; reprise à partir de fin Août sur tous les sites en fonction des règles des marchés publics

La séance a été levée à 18 heures 15.

Prochaines et dernières séances avant disparition de l'instance les 22 septembre et 20 octobre 2022 (+ un CHSCT spécial « nouvelle Cité administrative » , à une date à déterminer)

Les élu.e.s de Solidaires Finances au CHSCT de Haute-Garonne

